

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KNOERINGUE DE LA SEANCE DU 31 MAI 2021</p>

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, GENG Caroline, ZOELLE Jean-Denis adjoints.
MM. FRISCH Guillaume, MERTZ Julie, MUNCH Johnny, UEBERSCHLAG Franck.

Absents excusés : MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MUNCH Pascal.

Le secrétaire de séance : Mme MERTZ Julie.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2021
2. Urbanisme
3. Travaux RD 16
4. PLU
5. Saint-Louis Agglomération
6. Affaires scolaires
7. Affaires financières
8. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 12 avril 2021

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – URBANISME**2.1. – Projet de lotissement**

Les sociétés SOVIA et NEXITI ont chacune un projet de lotissement à Knoeringue en zone 1AU du PLU.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers présents sur le bien fondé de la vente du terrain appartenant à la commune dans cette zone.

Le Conseil Municipal ne juge pas utile, à ce jour, de vendre ce terrain.

2.2. – Documents d’urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d’urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Walczak Hervé	18, rue du Gué	Piscine	Favorable
DP Schoffmann Alexandra	36, rue du gué	Piscine	Favorable
CU Martin Yann	9, rue des Romains	CU opérationnel – en vue de construire une maison	En cours
CU Deck Raymond	18, rue Eugène Wacker	CU d’information	En cours

3. – TRAVAUX RD 16

Les travaux tant attendus d’enfouissement des lignes de haute tension par Enedis se feront entre le 6 et le 9 juin 2021.

Par ailleurs, le Conseil Municipal souhaite engager des travaux d’enfouissement des réseaux rues de l’Eglise, Eugène Wacker et des Romains Une demande sera formulée auprès du Syndicat d’Electricité du Haut-Rhin, pour prise en charge.

Les travaux sont à programmer pour 2022, le cabinet IVR en sera le maître d’œuvre.

4. – PLU – enquête publique

Le projet de modification du PLU est mis en ligne et consultable à partir du 1^{er} juin 2021.

Monsieur le Maire rappelle que ne pourront faire l’objet d’observations et de remarques diverses que les éléments modificatifs du PLU.

5. - SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Constitution d’un groupement de commande pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d’éclairage public, des réseaux d’éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire

La réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux dite « réforme anti-endommagement DT-DICT » impose aux exploitants de réseaux considérés comme sensibles tels que l’éclairage public et la signalisation lumineuse, la mise en place d’une cartographie de leurs ouvrages (y compris les ouvrages enterrés) selon des modalités précises.

SAINT-LOUIS Agglomération et ses communes membres sont directement concernées par cette réglementation, car exploitant des réseaux d’éclairage public et / ou de réseau de signalisation lumineuse.

SAINT-LOUIS Agglomération a donc proposé à ses communes membres de mettre en place un groupement de commandes en application de L.2113-6 du Code de la commande publique,

afin de se mettre en conformité avec la réglementation et dans un souci de rationalisation des procédures de passation

SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation de l'accord-cadre à bons de commande, de sa signature, de sa notification à l'entreprise retenue, et de l'émission des bons de commande pour le compte des communes membres, conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne, ainsi que du paiement des prestations admises.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

Au cas où le marché à conclure relèverait des marchés formalisés, la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au groupement de commandes mis en place entre SAINT-LOUIS Agglomération et les communes membres intéressées pour la réalisation de levés géoréférencés des réseaux d'éclairage public, des réseaux d'éclairage public et des réseaux de signalisation lumineuse de compétence communale et communautaire,
- d'accepter la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition

6. - AFFAIRES SCOLAIRES

6.1. – Ecole primaire

Madame Caroline GENG informe que :

- les activités de basket ont repris,
- les frais de transport se sont élevés sur la dernière année scolaire à 39 000.00 € subventionnés par le Département à hauteur de 25 000.00 €. Le reste à charge des communes étant de 14 000.00 €, celui de Knoeringue est proratisé à 3 300.00 €, soit environ 25 %.

7. – AFFAIRES FINANCIERES

7.1. – Demande de subvention thématique Mobilier urbain

Dans le cadre de l'embellissement de l'aire de jeux et du cœur de village, Monsieur le Maire propose l'achat de mobilier urbain.

Le coût de l'opération est évalué à 2 399.78 € TTC. Une subvention de 60 % au titre des Fonds de solidarité territoriale est à solliciter pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches pour l'obtention de la subvention.

7.2. – Mise en conformité de l'installation électrique des bâtiments publics

Monsieur le Maire présente aux membres présents le détail des travaux qu'il convient de réaliser dans le cadre de la mise en conformité des installations électriques de la salle polyvalente, de l'accueil de la mairie ainsi que du dépôt d'incendie. Le devis proposé par Sundgau Electricité présente un montant TTC de 5 239.31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

8. - DIVERS

8.1. –Moteur de cloche

L'Entreprise Sonorest en charge de la maintenance des cloches de notre église a fait savoir qu'il convient de changer le moteur des cloches. Les travaux ont été effectués à la satisfaction générale.

8.2. – Maintenance de calvaires – croix de chemin en grès (Ranspach-Folgensbourg)

3 calvaires et une croix font l'objet d'une restauration nécessaire :

- la croix en grès au site du Krottenstuhl,
- le calvaire en allant vers Muespach le Haut,
- le calvaire situé rue Eugène Wacker sur la propriété de Monsieur SCHLURAFF Julien,
- la croix de fer du cimetière (peinture) et son socle.

L'Entreprise Kwast a établi un devis de peinture estimé à 2 400.00 € TTC.

La Fondation du Patrimoine ainsi que le fonds de concours de SLA devraient financer en partie les travaux de restauration puisque ces derniers semblent être éligibles à une subvention. Le secrétariat se charge de faire connaître à l'assemblée, lors d'une prochaine séance, le montant global subventionnable sur un total de travaux estimés à près de 19 000.00 € environ, avant de passer commande.

8.3. – Assurances des bâtiments eau et assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les assurances des installations des biens appartenant, anciennement, au service des eaux et assainissement, ont toutes été transférées à SLA.

8.4. – Sortie scolaire de fin d'année

L'école primaire souhaite organiser le 25 juin prochain une sortie à la Maison de la Nature à Altenach.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de financer en totalité ce projet.

8.5. – Retenues de garantie

Le juge des comptes interpelle la commune de Knoeringue sur l'année 2018 à propos de remboursements de retenue de garantie non effectués.

Les retenues de garanties concernent les trois lots suivants du marché de "Rénovation de la Maison Bronner" :

- Lot 8, Titulaire "HATSTATT ET FILS", montant retenu : 261,10 €.
- Lot 9 , Titulaire "HATSTATT ET FILS", montant retenu : 296,40 €.
- Lot 10, Titulaire "KLEINHENNY MENUISERIES," montant retenu : 591,12 €.

Les retenues de garanties s'apparentant à une créance de la commune, elles relèvent de la prescription quadriennale. De façon générale, les sommes dues sont prescrites dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis. Dans le cas des retenues de garantie, la fin du délai de garantie est le fait générateur actant le début du délai de prescription.

Au cas d'espèce, pour les lots du marché de rénovation de la Maison Bronner, les dates à prendre en compte sont les suivantes :

- date d'achèvement des travaux et début du délai de garantie : 01/10/2015 ;
- fin du délai de garantie : 30/09/2016;
- début du délai de prescription : 01/01/2017 ;
- date de prescription de la dette : 01/01/2021.

Par conséquent, les retenues sont donc prescrites. Elles devraient ainsi revenir dans les comptes de la commune.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de relever les créanciers de la prescription et de procéder au remboursement des retenues de garantie tel que précisé ci-après :

- 261.10 € à l'Entreprise Hatstatt et Fils – lot 8 « chape »
- 296.40 € à l'Entreprise Hatstatt et Fils – lot 9 « carrelage et faïence »
- 591.12 € à l'Entreprise Kleinhenny Menuiseries – lot 10 « menuiserie intérieure ».

8.6. – Opération « Fleurs »

Cette opération a été un immense succès, et a, par conséquent, coûté plus cher que prévu. Le budget de 1 500.00 € initialement alloués à cette opération passe à 2 200.00 € environ.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2021
2. Urbanisme
3. Travaux RD 16
4. PLU
5. Saint-Louis Agglomération
6. Affaires scolaires
7. Affaires financières
8. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des
délibérations du conseil municipal de Knoeringue
de la séance du 31 mai 2021**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
UEBERSCHLAG André	Maire		
GROELLY Patrick	1^{er} adjoint		
GENG Caroline	2^{ème} adjoint		
ZOELLE Jean-Denis	3^{ème} adjoint		
DOPPLER Franck	Conseiller Municipal	Absent	
FRISCH Guillaume	Conseiller Municipal		
GUTZWILLER Laurent	Conseiller Municipal	Absent	
MERTZ Julie	Conseiller Municipal		
MUNCH Johnny	Conseiller Municipal		
MUNCH Pascal	Conseiller Municipal	Absent	
UEBERSCHLAG Franck	Conseiller Municipal		

